

**SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 3 mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

**Présents :** Mmes FERCOQ, BABIC, LE MÉE, AILLET, LIVEBARDON, DURAND

Mrs QUÉRÉ, DANIEL, BRATTINGA

**Absents :** Mr GICQUEL, Mr LE FUR

**Procurations :** Mr GICQUEL donne procuration à Mr BRATTINGA ; Mr LE FUR donne procuration à Mme AILLET

**Secrétaire de séance :** Catherine AILLET

**Date d'affichage :** 3 mars 2022

**1- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des pages « exécution budgétaire » du compte de gestion 2021 du budget principal ainsi que du compte de gestion du budget annexe assainissement.

**Les résultats budgétaires de l'exercice 2021 pour le budget PRINCIPAL se présentent comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	1 342 791.73 €	478 597.99 €	356 393.95 €	385 582.70 €	864 180.69 €
DEPENSES	1 342 791.73 €	381 545.83 €	356 393.95 €	288 592.65 €	670 138.48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		<b>Excédent 97 052.16 €</b>		<b>Excédent 96 990.05 €</b>	<b>Excédent de 194 042.21 €</b>

**Les résultats budgétaires de l'exercice 2021 pour le budget ASSAINISSEMENT se présentent comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	73 769.18 €	9 694.44 €	33 914.75 €	34 194.54 €	43 888.98 €
DEPENSES	73 769.18 €	20 469.18 €	33 914.75 €	17 242.64 €	37 711.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		<b>Déficit 10 774.74 €</b>		<b>Excédent 16 951.90 €</b>	<b>Excédent 6 177.16 €</b>

Après avoir écouté la présentation des Comptes de gestion 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion des Budgets commune et assainissement.

**2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)**

*Mme le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.*

<b><u>COMMUNE</u></b>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	356 393.95	288 592.65	1 342 791.73	381 545.83	170 396.27
<i>Recettes</i>	356 393.95	385 582.70	1 342 791.73	478 597.99	183 306.98
<b><i>Résultat 2021</i></b>		96 990.05		97 052.16	
<b><i>Résultat 2020 reporté</i></b>		97 045.77		- 10 893.44	
<b><i>Résultat cumulé</i></b>		<b>194 035.82</b>		<b>86 158.72</b>	

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	33 914.75	17 242.64	73 769.18	20 469.18	
<i>Recettes</i>	33 914.75	34 194.54	73 769.18	9 694.44	

<i>Résultat 2021</i>		16 951.90		10 774.74	
<i>Résultat 2020 reporté</i>		- 15 420.41		6666.11	
<i>Résultat cumulé</i>		<b>1 531.49</b>		<b>17 440.85</b>	

Après avoir écouté la présentation des Comptes administratifs 2021, et sous la présidence de Mr Thomas QUÉRÉ, 2<sup>nd</sup> adjoint, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs du budget commune et assainissement.

### **3 – Choix de la banque pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Madame Le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour payer les dernières factures du chantier de réhabilitation des deux maisons communales en attendant de percevoir le solde des subventions.

En effet afin d'assurer une certaine sérénité de trésorerie, Madame Le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € comme cela avait été fait en fin d'année 2020.

Deux banques ont été consultées, le crédit agricole et le crédit mutuel et seul le crédit agricole a répondu favorablement à notre demande.

#### **- Crédit Agricole :**

**Durée :** 12 mois

**Conditions de taux :**

Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNÉ non flooré + MARGE : 1.10 %

*A titre d'exemple : Euribor 3 mois moyenné de février 2021 : - 0.532 % soit un taux de 0,568 %*

**Frais de dossier :** 0.25 % du montant de la ligne, prélevés en une seule fois par débit d'office

**Utilisation :**

- Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office. Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J
- Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance à la ligne.

**Calcul des intérêts :** Euribor 3 mois moyenné majoré de la marge proposée.

**Paiement des intérêts :** Chaque trimestre par débit d'office.

**Paiement des frais et commissions :** Prélevés en une fois par débit d'office.

**Validité des taux :** fin du mois, ensuite variation du taux selon le Marché Monétaire

#### **- Crédit Mutuel de Bretagne :**

Le Crédit Mutuel de Bretagne propose l'ouverture d'un prêt relais et non d'une ligne de trésorerie en demandant le Budget Primitif 2022 qui n'a pas encore été voté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'**ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € et d'accepter la proposition du Crédit Agricole au taux de 0.568 % avec des frais de dossier de 250 €.**